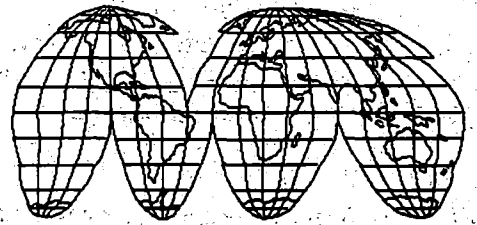


**Le commerce et
la politique étrangère
cette semaine**

du 30 juin au 6 juillet 1994

**This Week
in Trade and
Foreign Policy**



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Direction des communications sur la politique étrangère (BCF)

(available in English)

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉS :**

M. MacLaren demande qu'on ferme le dossier du bois d'oeuvre

Le 6 juillet 1994, n° 138

«L'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, a invité les États-Unis à fermer le dossier du bois d'oeuvre à la suite de la troisième décision unanime du groupe spécial binational constitué en vertu de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis. Le groupe a en effet établi que les importations de bois d'oeuvre ne causaient aucun préjudice aux producteurs américains. "C'est la troisième fois que le groupe spécial se prononce unanimement sur l'absence de preuves substantielles à l'appui de la décision de préjudice de l'ITC [Commission du commerce international des États-Unis], a déclaré M. MacLaren. C'en est assez! Le harcèlement des producteurs canadiens de bois d'oeuvre doit cesser, a-t-il dit." Le groupe spécial a confirmé ses décisions du 26 juillet 1993 et du 28 janvier 1994 selon lesquelles l'ITC n'avait pas fourni de preuves substantielles pour appuyer sa première décision. Il a donc renvoyé la décision à l'ITC, qui a maintenant 30 jours pour la réexaminer.»

Le Canada annonce un programme d'action sur les mines terrestres

Le 5 juillet 1994, n° 137

«Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre de la Défense nationale, M. David Collenette, ont exposé [...] un programme d'action destiné à lutter contre les ravages causés dans toutes les parties du monde par l'emploi sans discrimination des mines terrestres. Le Canada cherchera à faire élargir la portée des mesures anti-mines actuelles et à adopter de nouveaux contrôles. "L'emploi sans discrimination des mines terrestres continue d'infliger d'indicibles souffrances dans une grande partie du monde en développement. Je demande instamment à tous les pays de conjuguer leurs efforts aux nôtres en vue de protéger les civils innocents ainsi que les infrastructures économiques et sociales vitales du fléau que constituent ces armes", a déclaré M. Ouellet. [...] À l'Assemblée générale des Nations Unies de 1993, le Canada a coparrainé une résolution demandant l'imposition d'un moratoire sur les exportations de mines terrestres antipersonnel. Il cherchera maintenant, à titre de mesure plus globale et à plus long terme, à faire conclure un accord international sur le transfert de mines terrestres. Le 15 juin, le Canada a ratifié la Convention sur certaines armes classiques, qui porte sur les mines terrestres. La Convention sera examinée à l'occasion d'une conférence internationale qui aura lieu en 1995 et à laquelle le Canada compte jouer un rôle de premier plan.»

Signature d'un protocole d'entente avec la Russie

Le 4 juillet 1994, n° 136

«Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé [...] la signature en Russie d'un protocole d'entente sur le Projet canado-russe de fédéralisme coopératif, important projet dans le cadre du programme d'aide canadienne à la Russie. Le Projet canado-russe de fédéralisme coopératif a été conçu pour que le Canada puisse partager ses connaissances et son expérience de la gestion des relations entre le gouvernement central et les régions. Le Projet met en évidence l'engagement qu'a pris le Canada d'appuyer les réformes constitutionnelles et politiques entreprises par la Russie. Il comprendra des ateliers, des tables rondes, de la formation et des échanges répondant à des besoins précis, auxquels participeront des hauts responsables des gouvernements et des secteurs privés russes et canadiens. Au nombre des sujets abordés figureront la gestion des ressources du Grand Nord, les relations financières intergouvernementales, le développement du Grand Nord et la responsabilité partagée des questions environnementales.»

DÉFENSE NATIONALE

Nomination d'un cadre supérieur à la Défense nationale

Le 29 juin 1994, n° 94.028

«Le Chef d'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, a annoncé [...] que le major-général Robert N. Fischer, de Montréal, était promu au grade de lieutenant-général et nommé au poste de sous-ministre adjoint principal (Matériels) (SMAP(Mat)). Le lieutenant-général Fischer entrera en fonction le 1^{er} septembre 1994. Le lieutenant-général Fischer succède à M. Raymond N. Sturgeon, de Thessalon (Ontario), qui occupait ce poste depuis décembre 1992. M. Sturgeon prendra sa retraite après avoir travaillé plus de 39 ans au sein